

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 4

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alfred Duguet. — Guerre de 1870-1871. Paris, le 4 septembre et Châtillon ; 2 septembre — 19 septembre, avec quatre cartes des opérations militaires. Paris, 1890. — G. Charpentier et C^e, éditeurs. 1 vol. in-12 de 553 p. Prix 3 fr. 50.

L'armée suisse aux manœuvres de 1889, par Charles Malo. Paris, Berger-Levrault et C^e, éditeurs, 1890 (même maison à Nancy), 1 brochure in-8 de 200 pages, avec nombreux tableaux, Prix 2 fr. 50.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

M. le major Eugène Lecoultre, à Avenches, est nommé commandant du 1^{er} régiment de dragons d'élite, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Charles Testuz, au Treytorrens, qui prend le commandement du 1^{er} régiment de dragons de landwehr.

La question de la *croix fédérale*, qui donne lieu à tant d'amères récriminations pour si peu de différences en fait entre les deux dessins, ne pourrait-elle pas être amiablement réglée par un jugement à la Salomon?... Verrait-on quelque inconvénient à avoir officiellement les deux croix ? Je ne le pense pas. On garderait la croix nouvelle pour les drapeaux puisqu'elle y figure déjà par arbitraire administratif, pour les manteaux, les rideaux et autres draperies, où nul n'irait mesurer ses branches au compas ; et l'on garderait la bonne ancienne à cinq carrés sur les écussons, les cachets, timbres, plaques et boutons d'ordonnance, etc., etc., où ils existent abondamment et qui n'auraient pas besoin d'être changés pour rester à la mode ou à l'ordonnance.

En tout cas, si le changement devait avoir lieu, ne serait-ce pas équitable que ce soit aux frais de la caisse fédérale ?

France. — Quelques troupes de la garnison de Paris ont exécuté le 1^{er} avril, près de Champigny, une manœuvre qui avait pour but l'étude de diverses questions tactiques relatives à l'emploi de la poudre sans fumée. Le thème de l'action était le suivant :

« Une division venant d'Ozoir-la-Ferrière, a l'ordre de prendre pied sur le plateau de Chennevières, entre Ormesson et la Queue-en-Brie, et, en cas de succès, d'opérer la destruction du pont de Chennevières.

» Une division de la défense, venant de Champigny, se porte au-devant de l'ennemi pour lui interdire le passage du Morbras.

» Ces deux divisions sont précédées chacune d'un escadron de cavalerie, d'une avant-garde forte d'un régiment d'infanterie à 2 bataillons et d'une batterie montée à 6 pièces et 3 caissons.

» La division de la défense est couverte sur son flanc gauche par un demi-escadron de cavalerie (28^e dragons), un bataillon de chasseurs (29^e) et une batterie à cheval (du 13^e) sans caissons. Ce détachement suit la route de Villiers-sur-Marne-Combault et est sous les ordres du commandant de l'avant-garde :

» Emplacement, vers 8 heures du matin, des pointes d'avant-garde :

» Celle de la défense (103^e de ligne, 1 batterie du 12^e d'artillerie et 1 escadron du 28^e dragons) : Croisée de la route de la Pompe-Champigny et de la route Ormesson-Ferme des Bordes.

» Pointe d'avant-garde du détachement de flanc-garde à hauteur du château de la Lande.

» Pointe d'avant-garde de l'attaque (101^e de ligne, 1 batterie du 12^e d'artillerie et 1 escadron du 27^e dragons) à hauteur de Pontault, sur la route d'Ozoir-la-Ferrière à Champigny.

» Les autres éléments des avant-gardes des deux divisions se mettront en mouvement de manière à avoir, par rapport aux postes d'avant-garde, les distances ou les intervalles de temps de l'ordre normal de marche. »

Les troupes étaient placées sous le commandement du général Poilvoë de Saint-Mars, commandant la 7^e division d'infanterie. Le général Saussier, gouverneur de Paris, accompagné des généraux Billot, Bruyère, Gillon, Ladvocat, Mathieu, Chanoine, Nismes et Madelor, a suivi la manœuvre qui s'est poursuivie jusqu'à 10 h. $\frac{1}{2}$, et pendant laquelle les forts de Sucy et de Champigny ont tour à tour fait feu, suivant que l'ennemi avançait ou reculait.

L'infanterie était armée du fusil Lebel et approvisionnée en munitions d'exercices qui se composent de cartouches réglementaires, dans lesquelles on remplace le projectile par une balle en carton.

L'artillerie avait chargé ses gargousses avec de la poudre sans fumée.

« Les résultats tangibles et dont il serait inutile de faire un mystère, dit un journal français, sont les suivants :

Dans la partie de la zone (de 1200 à 600 mètres) où le tir sur l'ennemi isolé est incertain et où l'on préparait auparavant, sous le voile de la fumée, les groupements nécessaires à s'assurer la prépondérance du feu, en vue de l'offensive, il ne sera plus possible de manœuvrer sans découvrir ses desseins à l'adversaire, toutes les fois que la nature n'offrira pas d'elle-même le couvert des récoltes ou des plantations. Par suite, il sera loisible à l'adversaire de préparer à sa guise, derrière les abris, les embuscades les plus dangereuses et les plus démoralisantes pour l'assaillant. Des feux de flancs seront plus à craindre que jamais, puisqu'ils pourront être pratiqués sur l'assaillant sans que celui-ci se doute de quel point il les subit.

Dans la deuxième zone (celle de 600 mètres qui sépare du point d'attaque), la marche en avant offrira un péril extrême. Si elle se produit en plaine, sans abris, devant un adversaire bien couvert, elle n'a vraisemblablement plus aucune chance d'aboutir. En admettant que l'assaillant mène rondement son offensive, par lignes successives de tirailleurs diminuant leur vulnérabilité par l'espacement, il est bien évident qu'il ne pourra jamais parvenir à former au pied de la position une ligne serrée sans encourir une destruction certaine. Il y aura ainsi sur une ligne de bataille quelconque un grand nombre de points sur lesquels l'offensive demeurera impuissante, irréalisable quelque soient la valeur de l'assaillant et sa supériorité numérique. Comme conséquence, la ligne d'attaque sera forcément rompue, et l'on conçoit aisément quelle incertitude planera sur le

dénouement final. Un succès que l'on croira acquis pourra se transformer aussi vite en insuccès des plus graves, entraînant une retraite précipitée avec ses conséquences inéluctables. De ces faits il faut conclure que l'artillerie est appelée à agrandir encore son rôle sur le champ de bataille, et au moment de la création de nos dix-neuf batteries nouvelles, nous écrivions que l'artillerie était devenue l'arme-sœur de l'infanterie et serait, à l'avenir, intimement liée à elle dans toutes les phases du combat. La manœuvre d'hier est bien faite pour corroborer cette opinion. C'est en vain qu'on soutiendrait que l'artillerie doit se maintenir dans ses positions le plus longtemps possible. Il est indiqué, au contraire, par les difficultés de l'offensive, pratiquée avec la poudre sans fumée, que cette arme doit accroître sa mobilité, s'habituer à changer souvent de position, afin de se rapprocher des lignes de feu de l'infanterie et d'appuyer celle-ci dans toutes les circonstances où son action seule est impuissante.

Des difficultés de la marche en colonnes fractionnées pour atteindre la zone « d'action » nous ne dirons rien cette fois, la manœuvre de la Queue-en-Brie n'ayant apporté aucun élément d'appréciation à cet égard. On peut cependant affirmer, dès à présent, qu'on devra la soustraire à la vue de l'adversaire avec de plus grandes précautions qu'auparavant et mettre en œuvre pour cela tous les systèmes de la guerre savante.

A la suite de ces indications générales, est-il nécessaire d'ajouter que l'utilisation intelligente du terrain sera le facteur principal de succès dans les luttes futures ? Sous ce rapport nos officiers ont encore à se perfectionner. On ne peut en dire autant des soldats de l'infanterie, dont le dressage est complet, ne laisse rien à désirer. Les réflexions que nous avons saisies au vol, sur le terrain de manœuvres tombant de la bouche de simples soldats, attestent que chacun d'eux a conscience du rôle qu'il joue. L'intelligence et l'instruction de nos fantassins défient peut-être toute comparaison. »

On insiste beaucoup sur le danger que fait courir à notre infanterie, dans les conditions nouvelles du combat avec la poudre sans fumée, son uniforme voyant, son équipement éclatant, son campement miroitant. La commission d'études sur les modifications à apporter à la tactique des diverses armes a le devoir de se préoccuper des moyens de faire disparaître cette cause d'infériorité indiscutable.

Le journal autrichien *Die Vedette* étudie cette même question de l'influence de la nouvelle poudre sans fumée sur l'uniforme des troupes. Jusqu'ici, grâce au masque que donnait la fumée, cette question n'avait qu'une importance relative ; il valait mieux, il est vrai, choisir un uniforme foncé, mais cette condition réalisée, la couleur importe peu. Aujourd'hui les données du problème ont notablement changé, et pour obtenir la solution juste, *La Vedette* conseille au ministre de la guerre de prendre exemple sur les animaux. Chaque animal qui veut se soustraire au regard de l'homme ou de quelqu'autre ennemi, a adopté un pelage lui permettant de se confondre avec l'environnement qui lui est habituel. C'est ainsi que le lièvre des champs est d'une couleur gris-brune ; la perdrix blanche également se distingue très difficilement des neiges et des glaciers près desquels on la trouve. Il faut agir de même pour le soldat, dont une des obligations est de chercher à se couvrir et se confondre avec les objets qui l'environnent. Partant de là, *La Vedette* propose d'adopter pour toute

l'armée autrichienne l'uniforme gris des chasseurs, reconnu le plus conforme aux exigences de la nouvelle poudre ! — « Toute autre voix doit se taire lorsque parle l'impérieuse nécessité, » dit en terminant le journal.

Allemagne. — *Le rajeunissement des cadres dans l'armée allemande.* — Le Rangs- und Quartier Liste fin 1890 (l'annuaire militaire prussien), avec la précision qui en Allemagne préside à toutes choses, a paru dans la première quinzaine de janvier. Ceci ne se voit jamais chez nous. En examinant cette publication, on constate dès le premier coup d'œil que le rajeunissement des cadres s'est poursuivi avec autant de *courage* qu'en 1888. En 1888, huit commandants de corps d'armée avaient été mis à la retraite ou appelés à d'autres fonctions ; l'année passée 4 furent encore retraités. Des généraux du temps de Guillaume I^{er}, 3 seuls demeurent. En outre 11 lieutenants-généraux et 33 majors-généraux ont été remplacés dans leur commandement de chef de division ou de brigade. Il en résulte que le plus ancien lieutenant-général est de 1885 et le plus ancien des majors-généraux, de 1888. Quatre brigades d'infanterie et 12 de cavalerie sont commandées par des colonels, dont l'ancienneté ne remonte qu'à 1886. En outre, beaucoup de régiments de cavalerie, sont commandés par des lieutenants-colonels, quelques-uns même le sont par des majors.

— Voici, *in extenso*, le rescrit de l'empereur Guillaume II sur le recrutement des officiers de l'armée allemande, dont la presse européenne a fait et fait encore si grand bruit :

Le premier de l'an, j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir les généraux commandants de corps d'armée de la question du recrutement des officiers. Depuis lors on m'a mis sous les yeux, en même temps que des renseignements sur les subventions supplémentaires et les retenues des officiers, des indications sur le nombre de candidats au grade d'officier. Ces renseignements fournissent la preuve que l'on ne procède pas partout dans l'armée d'après les règles uniformes. Je me vois donc dans l'obligation de faire connaître à tous les intéressés mon opinion motivée.

L'augmentation progressive des cadres de l'armée a accru, dans une proportion sensible, le total des emplois d'officiers. Il me paraît indispensable d'assurer le plus complètement possible le recrutement de ces emplois, étant donné surtout les exigences auxquelles l'armée doit satisfaire en cas de guerre. Actuellement, presque tous les régiments d'infanterie et d'artillerie sont loin d'être au complet.

Par suite de cette situation, la tâche qui incombe aux commandants de corps de pourvoir au recrutement des officiers devient de jour en jour plus sérieuse et plus importante.

Le développement de l'instruction dans le peuple allemand fournit la possibilité d'élargir le cercle dans lequel les officiers doivent être recrutés. La noblesse ne saurait, à l'heure présente, prétendre à fournir à elle seule des officiers à l'armée. Il faut, toutefois, que les sentiments nobles, qui de tout temps ont dominé au sein du corps des officiers, restent immuables. Cela ne peut se réaliser que si les candidats au grade d'officier se recrutent dans un milieu où règne cette noblesse de sentiments.

Les descendants des familles nobles du pays et les fils de braves officiers et de fonctionnaires forment traditionnellement le noyau du corps d'officiers ; mais concurremment avec eux, les fils de familles bourgeoises honorables qui chérissent le roi et la patrie, qui aiment le métier de soldat et qui nourrissent des sentiments chrétiens m'apparaissent également comme devant fournir, à l'avenir, un contingent précieux à l'armée.

C'est à tort que plusieurs commandants s'inspirent de principes exclusifs, qui leur sont personnels, dans le recrutement des officiers, quand, par exemple, ils imposent aux candidats des conditions si étroites au point de vue de la culture scientifique que le baccalauréat devienne une condition nécessaire de l'obtention du grade.

Je ne saurais admettre que l'on fasse dépendre la nomination des officiers de la subvention accordée par les familles, de manière à éloigner du corps d'officiers des jeunes gens appartenant à des familles peu fortunées, mais rapprochées de l'armée au point de vue des idées et de la conception de la vie.

Pour mettre un terme à ces inconvénients, je désire qu'en général les chefs de corps de l'infanterie, des chasseurs, de l'artillerie à pied et des pionniers ne réclament des candidats que la justification de 45 marks de subvention supplémentaire par mois, les chefs de corps de l'artillerie de campagne pas plus de 70 marks, et les chefs de corps de cavalerie pas plus de 150 marks.

Je ne conteste pas que la situation des officiers dans les grandes garnisons, et en particulier dans la garde, nécessite de petites augmentations de traitement ; mais je considère comme nuisible aux intérêts de l'armée que les demandes de subventions aient atteint dans les régiments d'infanterie et de chasseurs 75,100 marks et, dans certains cas, davantage, et que dans la cavalerie et dans la garde, ces demandes aient atteint un chiffre tel qu'il est presque impossible aux propriétaires fonciers de destiner leurs fils à l'arme qu'ils affectionnent.

Ces réclamations exagérées nuisent au recrutement des officiers au point de vue de la quantité et de la qualité. Je ne veux pas que dans mon armée la considération des officiers soit mesurée au chiffre de leur fortune personnelle ; j'estime particulièrement les régiments dont les officiers se contentent de ressources restreintes et n'en font pas moins leur devoir d'une manière satisfaisante.

L'officier prussien s'est de tout temps distingué à ce point de vue. Il appartient aux chefs de corps d'agir dans ce sens. Qu'ils se rendent compte qu'à l'heure actuelle il est plus que jamais indispensable de réveiller les caractères, de les élever et de développer l'abnégation parmi les officiers, l'exemple personnel doit jouer le premier rôle dans cette tâche.

De même que je recommande de nouveau aux chefs de corps de mettre un terme au luxe et au gaspillage qui accompagnent les cadeaux coûteux, les banquets trop fréquents, la dépense exagérée dans les réunions militaires ; de même, je tiens à combattre l'opinion d'après laquelle les chefs de corps seraient tenus, en raison de leur position, à des frais de représentation considérables.

Tout officier peut contribuer au développement des rapports sociaux entre ses camarades et acquérir de cette manière des titres à leur reconnaissance. Toutefois les généraux commandants de corps

d'armée sont, de par ma volonté, seuls tenus à une certaine représentation. Je ne veux pas que des officiers supérieurs d'un grand mérite voient avec angoisse s'approcher le jour où ils seront nommés au commandement d'un régiment, à cause des sacrifices d'argent qu'ils estiment inhérents à cette charge.

Je me ferai fournir de temps à autre, avec la liste des candidats au grade d'officier, des renseignements sur les allocations et retenues de traitement en usage dans les corps de troupe. J'entends qu'on me fasse connaître les officiers qui ne se conformeront pas aux injonctions de leurs supérieurs en ce qui concerne la diminution du train de vie.

De même, je baserai mon opinion sur les commandants de corps d'après les résultats qu'ils auront obtenus en matière de recrutement des officiers, et en ce qui concerne la simplification de l'existence chez les officiers.

Je désire de tout cœur que chaque officier puisse jouir de l'existence après l'accomplissement de son devoir ; mais je me vois dans la nécessité de m'opposer avec la dernière énergie au débordement du luxe dans l'armée.

Signé : GUILLAUME.

D'autre part un rescrit sur le duel a été promulgué :

Le duel n'aura lieu qu'avec l'assentiment d'un jury d'honneur à la tête duquel se trouveront deux colonels ; il ne sera autorisé que : 1^o pour offenses par voie de fait pour lesquelles des excuses auront été refusées ; 2^o pour offenses envers une dame, parente ou fiancée d'un officier.

Le duel ne sera jamais autorisé : 1^o pour querelles nées dans une réunion, un casino, un café ou local du même genre ; 2^o quand un des adversaires a déjà eu trois duels ; 3^o quand un des adversaires est marié ou père de famille.

— Nous empruntons à la *France militaire* les détails qui suivent, concernant les coupoles transportables :

L'essai, qui a été fait à Else, en Hanovre, pendant les grandes manœuvres de 1889, des coupoles transportables, construites d'après les plans du major Schumann, mérite de fixer notre attention.

Jusqu'à présent elles n'avaient été employées qu'à l'armement des forteresses, et on doit s'étonner de voir les Allemands les utiliser, malgré leur répugnance, pour la fortification du champ de bataille, aussi cette expérience a-t-elle donné lieu à de nombreuses discussions.

Le maréchal de Moltke s'est déclaré leur adversaire décidé. Selon lui, les tours mobiles en acier sont comme les chefs-d'œuvre d'horlogerie qu'un rien dérange et dont on ne peut se servir longtemps.

L'artillerie a aussi émis un avis défavorable ; mais ces expériences ont néanmoins été faites, car telle était la volonté de l'empereur, et les avantages qui en résultent n'ont échappé à personne.

Les 8 tours cuirassées dont disposait le X^e corps ont été placées sur des points dominants d'où elles pouvaient battre la route par laquelle il était probable que s'avancerait l'ennemi pour exécuter son attaque décisive.

Comme elles sont armées de canons à tir rapide, elles augmentaient considérablement l'intensité du feu de l'infanterie ; leur usage

s'impose en raison du perfectionnement du tir de l'infanterie pour la défense des positions. Ce serait une idée absolument fautive de les rejeter comme contraires à l'esprit d'offensive ; car, sous leur protection, les troupes peuvent se lancer à l'attaque des positions, et celles établies dans une position défensive peuvent passer de la défensive à l'offensive.

Ces coupoles étaient armées de canons à tir rapide de 0^m,037 et de 0^m,053 en acier fondu, qui, par suite d'un mécanisme très ingénieux, peuvent être servis par deux hommes seulement ; l'un pointe, charge et met le feu pendant que l'autre approvisionne la pièce.

Le canon de 0^m,037 spécialement construit pour la coupole transportable du major Schumann, pèse seulement 37 kilogrammes et tire deux espèces de projectiles : 1^o l'obus ordinaire du poids de 450 grammes ; 2^o la boîte à mitraille pesant 500 grammes et contenant 21 balles en plomb durci.

La vitesse du tir peut atteindre de 35 à 40 coups par minute, dans les conditions les plus favorables, mais la moyenne n'est que de 30 coups par minute.

La coupole a la forme d'une tour cylindrique en tôle, fermée à sa partie inférieure par un plancher métallique et munie d'une porte d'accès. Elle est renforcée à sa partie supérieure par un anneau en fer forgé de 0^m,25 d'épaisseur.

La tour est recouverte d'un toit mobile en acier de 0^m,025 d'épaisseur en forme de calotte sphérique, auquel il est possible d'imprimer un mouvement de rotation.

Ce toit est à l'épreuve des balles de fusil ou de shrapnels et éclats d'obus ; il serait traversé par un projectile arrivant de plein fouet ; mais comme il n'offre à l'artillerie qu'un but de faible dimension, il a peu de chances d'être atteint directement par un projectile. Le major Schumann, qui est mort dernièrement, pensait qu'en donnant à la calotte 0^m,030 d'épaisseur et à l'anneau en fer forgé 0^m,050 sur le secteur exposé aux coups, le cuirassement pourrait résister aux obus des pièces de campagne et des mortiers de 0^m,015.

Les encastrement des tourillons de la pièce sont placés à gauche et à droite de l'embrasure, et font corps avec le toit cuirassé. Le recul est complètement supprimé.

Le servant, chargé de la manœuvre de la pièce, s'assied sur un siège semblable à celui des vélocipèdes et fixé contre la colonne, sur laquelle tourne le toit ; il pointe par l'embrasure. Quand il ne tire pas, il soustrait l'embrasure aux coups directs de l'ennemi, en faisant tourner le toit de 120° ; il observe alors le terrain au moyen d'une fenêtre percée dans le toit. Dans l'intérieur de la tour se trouvent des caisses contenant 160 projectiles.

Ces coupoles sont transportées au moyen d'un véhicule spécialement construit dans ce but et attelé de six chevaux.

Le poids total de l'équipage est de 1500 kilos.

Arrivées près de la position sur laquelle elles doivent être installées, elles sont descendues du véhicule et amenées, au moyen d'une glissière à rails, sur l'emplacement d'où elles doivent tirer.

Il faut 20 à 30 hommes pour exécuter cette manœuvre.

Afin de les dérober aux vues de l'ennemi, on les noie, en laissant libre la porte d'entrée, au milieu d'un massif de terre au-dessus duquel n'émergent que le toit et la bouche du canon.

On a fait aussi l'essai de coupoles avec canons de 0^m,053 ; mais en raison de leur poids, qui est de 2,600, leur usage nous paraît peu pratique pour être utilisé dans la fortification de campagne.

La Militar Zeitung dit, en rendant compte de ces expériences :

On s'étonnera, peut-être, de nous voir employer sur le champ de bataille des canons à tir rapide, quand on se rappelle l'insuccès des mitrailleuses de 1870 ; mais il ne faut pas oublier que ces canons avec leurs tours cuirassées sont bien plus faciles à manier et constituent un engin bien plus sérieux que les *joujoux* du temps passé. Ils sont destinés, du reste, à accroître l'intensité du feu de l'infanterie et non celle de l'artillerie ; dans ces conditions, on ne peut les voir apparaître chez nous qu'avec joie. C'est une preuve que nous n'avons pas d'idées préconçues et que, lorsqu'une chose paraît bonne, nous n'hésitons pas à en faire l'essai.

Italie. — *Exercices et grandes manœuvres en 1890.* — Une circulaire ministérielle en date du 1^{er} mars fixe les dispositions suivantes pour les camps d'instruction, les exercices de reconnaissance et les grandes manœuvres de cette année.

Dans la prochaine période d'instruction, en été, auront lieu des camps d'infanterie et de cavalerie, des exercices de reconnaissance et des grandes manœuvres, selon ce qui est indiqué ci-après, et en conformité des prescriptions que le ministère se réserve de communiquer, en leur temps, aux commandants de corps d'armée.

Camps d'infanterie. — Dans la circonscription de chaque corps d'armée auront lieu deux camps de brigade ou un de division suivant que le conseilleront le terrain, les exigences du service et de l'instruction et l'opportunité de la dislocation.

Ces camps auront une durée maximum de 1 mois, de juillet au commencement d'août et pourront se terminer comme d'habitude par une période de marches-manœuvres ne dépassant pas huit jours.

Camps de cavalerie et exercices de reconnaissance. — On formera deux camps de cavalerie, l'un de deux régiments dans le territoire du 1^{er} corps d'armée, l'autre de 3 régiments dans celui du X^e corps. Durée 40 jours, pendant juillet et août.

Dans le territoire du IV^e et du VIII^e corps auront lieu des exercices de reconnaissance, durant 15 jours, dans le mois d'août, par les régiments de cavalerie Milano (7^e) et Caserta (17^e) pour le IV^e corps et par les régiments Aoste (6^e) et Umberto I (23^e) pour le VIII^e corps.

Grandes manœuvres. — Elles auront lieu dans la deuxième moitié d'août ; deux corps d'armée et deux divisions de cavalerie y prendront part. Les régiments ci-dessous indiqués concourront à leur formation, en outre il y aura une répartition d'artillerie, génie et autres services, que le ministère se réserve d'indiquer en temps et lieu.

I^{er} corps d'armée de manœuvre.

- 1^{er} division : Brig. Acqui (17^e et 18^e d'inf.)
 Brig. Bergamo (25^e et 26^e d'inf.)
 2^e division : Brig. Calabria (59^e et 60^e d'inf.)
 Brig. Verona (85^e et 86^e d'inf.)

II^e corps d'armée de manœuvre.

- 3^e division : Brig. Forli (43^e et 44^e d'inf.)
 Brig. Alpi (51^e et 52^e d'inf.)

- 4^e division : Brig. Bologna (39^e et 40^e d'inf.)
 Brig. Modena (41^e et 42^e d'inf.)
 6^e Régiment de Bersagliers.
 Régiment de cavalerie Montfenat (13^e).
 12^e Régiment de Bersagliers.
 Régiment de cavalerie Catania (22^e)
I^{re} division de cavalerie
 1^{re} Brigade : Reg. cav. Nizza (1^o)
 Reg. cav. Genova (4^e)
 2^e Brigade : Reg. cav. Lodi (15^e)
 Reg. cav. Lucca (16^e)
II^e division de cavalerie.
 3^e Brigade : Reg. cav. Savoia (3^e)
 Reg. cav. Novora (5^e)
 4^e Brigade : Reg. cav. Piacenza (18^e)
 Reg. cav. Roma (20^e)

Troupes disponibles pour la 2^{me} moitié des manœuvres seulement.
 9^e régiment Bersagliers. 10^e régiment Bersagliers.

Etats-Unis. — L'an dernier on a exécuté, concurremment avec le tir des canons pneumatiques Zalinski, des essais pour arriver à tirer les projectiles à dynamite au moyens de canons ordinaires, chargés simplement avec de la poudre habituelle.

Le lieutenant Graydon, l'inventeur de ces projectiles, partage la charge qu'il doit y renfermer en un grand nombre de petits morceaux dont chacun est renfermé dans un petit sac fait d'une étoffe imperméable. L'intérieur du projectile est garni d'amiante. Puis ce projectile est muni d'une fusée percutante d'un modèle particulier.

Par l'*Engineering* on connaît les résultats suivants de ces expériences :

Trois séries de tirs ont été exécutées en présence d'officiers des Etats-Unis.

La première série a été exécutée avec un canon de campagne de 7 c. 4; la seconde série qui a compris 52 coups, avec un canon de siège de 10 c. 8.

Le rapport des officiers présents conclut à la possibilité, sans aucun autre arrangement, d'employer les canons ordinaires au tir des projectiles à dynamite avec la charge en usage.

D'autres expériences, organisées sur une plus grande échelle, ont ensuite eu lieu devant une commission instituée à cet effet au champ de tir de Landy-Hook, avec un canon de 18 cm., se chargeant par la bouche et pesant 10 tonnes.

La charge de poudre est de 10 kg. Le projectile en acier présentait au fond une ouverture qu'on refermait ensuite avec une vis de bronze. Ce projectile pesait 55 kg. et renfermait une charge de dynamite de 1 kilo 200.

Le but à battre consistait en une portion de tourelle avec une muraille dont l'épaisseur de fer était de 36 cm.

Le secteur de tourelle reposait sur une double plate-forme et était recouvert d'un toit d'une épaisseur de 75 mm. pesant 12 à 15 tonnes, relié à la tourelle par des boulons de 45 à 68 mm.

L'arrivée du premier projectile lancé sur ce but fut accompagnée d'un effet foudroyant. Le choc direct n'avait pas produit grand chose; la profondeur de pénétration n'étant que d'environ 75 mm.

Mais le résultat de l'explosion fut effrayant et on peut dire qu'elle aboutit à la destruction complète du tout.

Le lourd toit qui recouvrait la tourelle fut soulevé et lancé en arrière à une distance de 8 mètres ; les boulons si solides pourtant, avaient été coupés net.

Les deux plaques dont se composaient les parois de la tour furent séparées et écartées à 12 cm. l'une de l'autre, les vis qui les reliaient avaient été arrachées.

Dans la plaque antérieure on remarquait une déchirure de 25 centimètres de long ; dans la plaque postérieure, une autre de 45 centimètres.

Un second coup fut alors tiré, qui vint frapper la plaque à 40 cm. du précédent et agrandit jusqu'à 1 m. 45 de long, les déchirures déjà produites. En même temps il s'en produisit d'autres petites.

Plus tard un troisième coup fut encore tiré. Cette fois le projectile traversa complètement la plaque extérieure et s'enfonça de 2 centimètres et demi dans la plaque intérieure. La première de ces deux plaques fut fendue dans toute sa hauteur et un de ces morceaux pesant 1800 kilos fut lancé de côté à une distance de 6 mètres.

Les fentes produites dans la plaque intérieure la traversèrent et il s'en était formé cinq nouvelles.

De nouvelles expériences doivent avoir lieu sous la direction de l'inventeur, à Portsmouth, en Angleterre.

Egypte. — Composition des troupes égyptiennes. — Les troupes khédiviales se composent actuellement de 11 bataillons d'infanterie, de 2 compagnies montées sur chameaux, de 6 pelotons de cavalerie et de 6 batteries.

L'effectif total est de 260 officiers et 8200 soldats, auxquels il faut ajouter les officiers d'état-major, ceux du ministère de la guerre, du corps de santé, etc., au nombre de 225 environ.

Sur les onze bataillons d'infanterie, quatre sont composés de nègres du Soudan ; les sept autres sont recrutés parmi les fellahs. L'effectif normal d'un bataillon s'élève à 600 hommes ; mais les nègres sont autorisés à emmener avec eux leurs femmes, ces dernières sont inscrites sur les contrôles et touchent une solde à titre de *porteuses* et de *domestiques*. Un bataillon nègre, composé de 600 hommes, est suivi généralement de 500 femmes.

Sur les 485 officiers khédiviaux, on compte environ 600 Anglais. La plupart des sujets britanniques servent dans les états-majors ; il y en a tout au plus une vingtaine dans les corps de troupes.

Les officiers anglais touchent des soldes variant de 11,000 à 22,500 francs ; les officiers indigènes reçoivent en moyenne 2100 francs par an. Les sergents anglais touchent 300 francs par mois ; les sous-officiers indigènes 17 fr. 75. Le soldat indigène reçoit par mois 10 fr. 40 ; chaque femme autorisée à suivre le bataillon 7 fr. 30 seulement.

Neuchâtel. — Le Comité central de la Société des officiers neuchâtelois pour l'exercice 1890-1892 a été composé comme suit :

MM. : le colonel Ed. Perrochet, président ; le major L.-H. Courvoisier, vice-président ; le major Paul Gabus, caissier ; le 1^{er} lieutenant Henri Grandjean, secrétaire ; le cap.-adj. Léon Robert ; le cap. d'adm. Arnold Huguenin ; le cap.-adj. Jules-H. Perret.